

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 85

Pouvoirs : 6

Membres votants : 91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-128_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Affichage : 29/09/2020

Date de la convocation : 18/09/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur CROMBEZ Guillaume pouvoir à Monsieur AUGER Michel.

Délibération n° 128/2020 : Prorogation exceptionnelle 2020 de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les territoires des ex-Communautés de Communes de Broglie et Beaumesnil – suite crise sanitaire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, compétente en matière de politique de l'habitat, a repris dans ses missions l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours sur les communautés de communes de Beaumesnil et de Broglie au moment de la fusion au 1^{er} janvier 2017.

Cette opération, débutée en 2015, a fait l'objet d'une convention initiale d'opération de 3 ans 2015-2018. Afin de permettre à l'Intercom d'avancer sur son plan local de l'Habitat (PLH), un premier avenant de prorogation de 2 ans (2018-2020) a été signé portant ainsi à 5 ans la durée de l'opération, durée maximale pour une OPAH.

L'OPAH sur les secteurs de Beaumesnil et de Broglie doit prendre fin le 15 octobre 2020.

Parallèlement, une étude a été lancée en février 2020 afin d'étudier la pertinence de relancer une opération OPAH sur l'ensemble du territoire de l'Intercom.

Suite à la crise sanitaire et au ralentissement de l'instruction des dossiers OPAH durant le confinement, les services de l'Etat ont accordé, de manière exceptionnelle, à l'Intercom Bernay Terres de Normandie une prolongation de l'opération en cours jusqu'au 31 décembre 2020. Afin d'acter cette prolongation, il est nécessaire de passer un deuxième avenant à la convention initiale.

Ce délai permettra également de limiter la coupure entre l'opération actuelle et le lancement d'une nouvelle opération, l'étude pré-opérationnelle OPAH ayant également pris du retard suite à la crise sanitaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la convention d'opération en date du 16 octobre 2015 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'opération en date du 17 octobre 2018 ;

Sur proposition du bureau du 17 septembre 2020:

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'opération tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 et tout document afférent à cette affaire ;
- ✓ **SOLLICITE** toutes les subventions, notamment auprès de l'ANAH et le Département de l'Eure, relatives à cette opération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 85 | 6 | 91 | 0 | 91 | 0 | 91 |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président,
Nicolas GRAVELLE.